

# Assemblée Générale Extraordinaire de l'UPDS

## Jeudi 21 mars 2024

### Procès-verbal

**Etaient présents :**

34 personnes issues de 31 sociétés adhérentes des trois collèges d'adhérents actifs,  
5 adhérents associés,  
2 personnes représentant l'UPDS.

**Votants :**

Collège Ingénierie : 24 sociétés présentes ou représentées sur 33 adhérents (73% - quorum des 2/3 respecté)

Collège travaux : 13 sociétés présentes ou représentées sur 16 adhérents (81% - quorum des 2/3 respecté)

Collège microstructures : 3 sociétés présentes ou représentées sur 5 adhérents (60% - pas d'obligation de respect du quorum des 2/3 car le collège est composé de moins de 6 adhérents – cf. article 20 des statuts)

**Collège Ingénierie (17 sociétés adhérentes – 18 personnes présentes)**

SOCIETE		REPRESENTANT
ANTEAGROUP	M.	GUELORGET
APAVE	M.	BOUCHERY
ARTELIA	Mme	ZMIJEWSKI
BUREAU VERITAS	M.	ORDRONNEAU
DEKRA	Mme	GAULME
DEKRA	M.	POULIQUEN
DIE Remédiation	Mme	BLUSSEAU
ERM	Mme	DEBACKERE
GINGER BURGEAP	Mme	HAMON
INOVADIA	Mme	LACOUR
RAMBOLL	M.	LEVEAU
RSK ENVIRONNEMENT	M.	BRETON
SETEC-HYDRATEC	M.	MAUREL
SOCOTEC ENVIRONNEMENT	M.	FOURAGE
SOLER IDE	M.	JUMEAU
SUEZ CONSULTING	Mme	CORDONNIER
TAUW France	M.	HIEZ
TESORA	M.	CARRERAS

**Collège Ingénierie (7 sociétés représentées - pouvoirs)**

SOCIETE	REPRESENTANT	REPRESENTE PAR	REPRESENTANT
ABO ERG	Mme AUGY	SOCOTEC	M. FOURAGE
APOGEO	M. AGLAVE	TAUW	M. HIEZ
EACM	M. DELATTRE	ANTEA Group	M. GUELORGET
EODD	M. LACOUR	TAUW	M. HIEZ
FONDASOL	Mme LAGNEAU	GINGER BURGEAP	Mme HAMON
HPC	M. DE NANTEUIL	SOCOTEC	M. FOURAGE
KALIES	Mme FAZENDA	RSK	M. BRETON

**Collège Travaux (12 sociétés adhérentes- 14 personnes)**

SOCIETE		REPRESENTANT
BREZILLON	M.	PACAUD
COLAS ENVIRONNEMENT	M.	PERRAULT
COLAS ENVIRONNEMENT	M.	SENECHAUD
COTEG	M.	QUIGNON

EIFFAGE GAUTHEY	M.	BOITOUT
ELEMENT-TERRE	Mme	CROZE
NAVARRA TS	M.	SERVANT
ORTEC-SOLEO	M.	RIHOUEY
ORTEC-SOLEO	Mme	ROGNON
RESOLVE	M.	VIOLA
SARPI Remédiation	M.	RICHARD
SECHE ECO SERVICES	M.	TRACOL
SERPOL	M.	MANSUELLE
TERSEN	M.	CHALHOUB

### Collège Travaux (1 société représentée - pouvoir)

		REPRESENTE PAR	
SOCIETE	REPRESENTANT	SOCIETE	REPRESENTANT
ENGLLOBE	M. ZELLER	SECHE ECO SERVICES	M. TRACOL

### Collège Microstructures (2 sociétés adhérentes - 2 personnes)

SOCIETE		REPRESENTANT
PRACTICWAY	M.	GERGELY
TELL US	M.	SAUTOUR

### Collège Microstructures (1 société représentée - pouvoir)

		REPRESENTE PAR	
SOCIETE	REPRESENTANT	SOCIETE	REPRESENTANT
ESTRALAB	M. KLEIN	PRACTICWAY	M. GERGELY

### Adhérents associés (5 sociétés adhérentes)

SOCIETE		REPRESENTANT
AGROLAB	M.	GAGNOUX
EUROFINS	Mme	STOFFEL
MICROHUMUS	M.	MACHINET
SGS	M.	BUCHHOLZ
SUEZ MINERALS	M.	PUAUX

### UPDS

UPDS	Mme	DE LA HOUGUE
UPDS	Mme	DUCLOS

## 1. Accueil et introduction

Le 21 mars 2024 à 9h30, les membres de l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sites (UPDS) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation envoyée par mail en date du 6 mars 2024.

- L'Assemblée est présidée par David HIEZ, Président de l'UPDS ;
- Julien BRETON, secrétaire de l'UPDS, est désigné comme secrétaire de l'Assemblée.

Plus des 2/3 des adhérents actifs de chacun des collèges comportant plus de 6 membres étaient présents ou représentés (24 adhérents actifs du collège ingénierie votants sur 33 et 13 adhérents actifs du collège travaux votants sur 16), l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 20 des statuts.

L'ordre du jour est rappelé par le Président de séance :

- Accueil et introduction
- Présentation des modifications apportées aux Statuts.
- Questions sur les modifications des Statuts.

- Résolution n°1 - Approbation des nouveaux statuts.

## 2. Présentation des modifications apportées aux Statuts.

*La présentation des modifications des statuts est fournie sur le diaporama et sur le document en annexe*

La modification des statuts vise principalement deux objectifs. Tout d'abord, elle concerne la mise à jour des critères d'affectation d'un adhérent au collège microstructures. Dorénavant, l'affectation se fera uniquement en fonction de son chiffre d'affaires, plutôt que sur la base de son activité principale déclarée, de ses effectifs et de son chiffre d'affaires.

Ensuite, il est question de réintégrer les documents génériques requis pour les adhérents actifs dans la liste des pièces à fournir lors de la demande d'adhésion en tant qu'adhérent associé. Ceci vise à harmoniser tous les processus de demande d'adhésion. L'adhésion d'un adhérent ASSOCIE se fera dorénavant sur candidature de la personne concernée et sur la base des éléments suivants :

- Ne pas être en état de redressement ou de liquidation judiciaire, ou de cessation de paiement,
- S'engager à respecter la législation et la réglementation en vigueur dans l'exercice de ses activités,
- Avoir déclaré pour elle et ses mandataires n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale en lien avec l'activité de dépollution, ni de sanction civile ou administrative dans ce cadre au moment de sa demande d'adhésion,
- S'engager à ne pas défendre ou prendre des positions susceptibles de porter atteinte aux intérêts du Syndicat,
- S'engager à respecter le règlement intérieur de l'UPDS (joint en annexe des présents statuts).

## 3. Questions sur les modifications apportées aux Statuts.

Aucune question n'a été posée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## 4. Résolution n°1 - Approbation des nouveaux statuts.

**VOTE** : Les nouveaux statuts de l'UPDS sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h43.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.



David HIEZ  
Président de séance



Julien BRETON  
Secrétaire de séance